

Informations pour les bulletins municipaux des communes

2023 / 2024



1.

Services au public - France Services et agence postale intercommunale

Afin de faciliter l'accès aux services publics aux habitants du territoire, la Communauté de Communes accompagne les usagers pour répondre à toutes les questions, ou apporter une aide pour les démarches en ligne, dans le domaine de l'emploi, du social, de la justice, de l'habitat, des impôts, ANTS, carte grise...

Nos partenaires institutionnels :

Ministère de l'Intérieur, CARSAT, CPAM, CAF, DDFIP, ministère de la Justice, Pôle Emploi, MSA, La Poste

Nos partenaires locaux : Thiaucourt-Regniéville :

- ADIL, CAUE, architecte des bâtiments de France
- Mission Locale Val de Lorraine, Mission Locale du Pays de Brie
- Conseil départemental (Maison des solidarités)
- ALACA

Nos partenaires locaux : Ancy :

- ALEXIS
- Mission Locale Pays messins
- ALEC
- UDAF
- Coach emploi

Pour ce faire, la CCMM s'appuie sur un réseau de partenaires qui se déplacent pour assurer des permanences, ou sur des animateurs, spécifiquement formés. Elle met également à disposition un point d'accès numérique, scanner, imprimante et photocopieuse (sous conditions).

De nombreuses permanences délocalisées sont organisées, pour aller à la rencontre des habitants ; A compter de janvier 2024, des horaires « décalés » seront mis en place, toujours avec l'objectif de faciliter les démarches des usagers :

a. Permanences France Services

- A Thiaucourt-Regniéville, Alexie MAIX et Maurane Maréchal vous accueillent :

Dans les locaux de la CCM&M : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; **1 samedi par mois : 9h-12h**

- À Mars la Tour (Pôle multiservices - 37 rue de Nancy) : Mercredi après midi (14h-17h) - 1 semaine sur 2
- A Beaumont (au sein du Carrefour des Jeunes) : Jeudi après-midi (14h-17h) - 1 semaine sur 2
- A Onville (dans les locaux de la mairie) : Mercredi matin (9h-12h) - 1 semaine sur 2
- A Ancy-Dornot, Aurélie Orméo et Gautier Sargentini sont à votre écoute :

Dans les locaux de la CCM&M (ancienne gare – place de la gloriette) : lundi, mercredi et jeudi - 9h-12h30 - 13h30-17h ; mardi : 9h-12h30 ; **13h30 - 18h30** ; vendredi : 9h-12h30

- À Gorze (dans les locaux de la mairie) : Mercredi matin (9h-12h) - 1 semaine sur 2

Plus d'informations : <https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/nos-espaces-france-services.html>

Sur rendez-vous : 03.83.81.91.69

b. Point justice

Dans le cadre de France Services, vous pouvez consulter gratuitement un avocat lors des permanences organisées à Thiaucourt-Regniéville ou Ancy Dornot; un conciliateur de justice se déplace également sur chaque site.

c. Conseiller numérique

Le conseiller numérique au sein de la Communauté de Communes, vous accompagne, en ateliers individuels ou collectifs, pour :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, tablette...)
- Naviguer sur internet, sur les réseaux sociaux
- Envoyer ou recevoir des mails
- Installer des applications
- Gérer et ordonner ses contenus numériques
- Réaliser des démarches en ligne (achats, prises de rendez-vous...)
- Apprendre les bases de certains logiciels...

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/accompagnements-numeriques.html>

Sur rendez-vous : 03 83 81 91 69

d. Agence postale Intercommunale – **Nouveau**

D'ici fin janvier 2024, la Communauté de communes assurera la gestion du service postal au sein de son Espace France Services de Thiaucourt-Regniéville. En partenariat avec la commune et La Poste, vous pourrez effectuer les opérations courantes (envoi/réception de recommandés, de colis, achats de timbres, retrait d'argent...).

e. Passeports et cartes d'identité –

Un service pour réaliser vos titres d'identité (cartes d'identité ou passeports)

Des rendez-vous peuvent être proposés jusqu'à 19h les vendredis ! Et toujours, les samedis matin...

Sur rendez-vous: 03 83 81 91 69 - dre@cc-madetmoselle.fr

Lundi : 14h - 17h30

Mardi : 9h - 12h30 et 14h - 17h30

Mercredi : 9h - 12h30 et 14h - 17h30

Jeudi : 9h - 12h30

Vendredi : 13h - 19h

Samedi : 9h - 12h30

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/realiser-un-titre-d-identite.html>

Nouveau - Vous ne pouvez pas vous déplacer pour des raisons de santé et devez réaliser un titre d'identité ? Les agents France Services peuvent se déplacer à titre exceptionnel à domicile, grâce au Dispositif mobile mis à disposition par la Sous préfecture de Toul (soumis à conditions)

2.

Habitat – Développement des énergies renouvelables

a. Aides à l'habitat

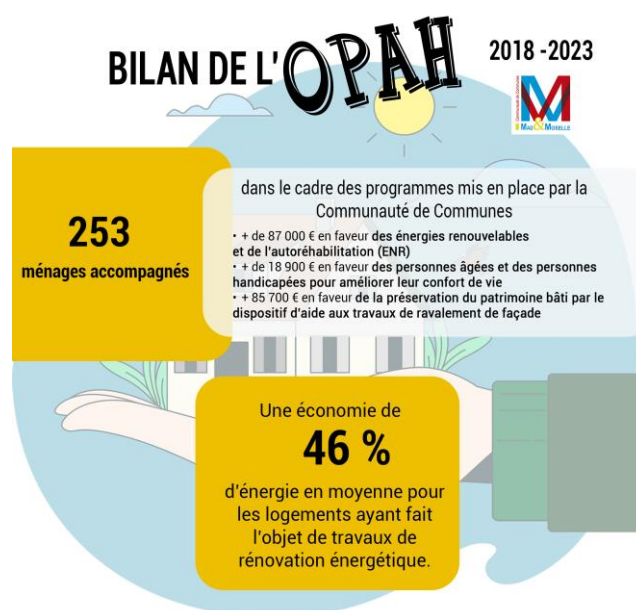
- **Bilan de l'OPAH 2018-2023**

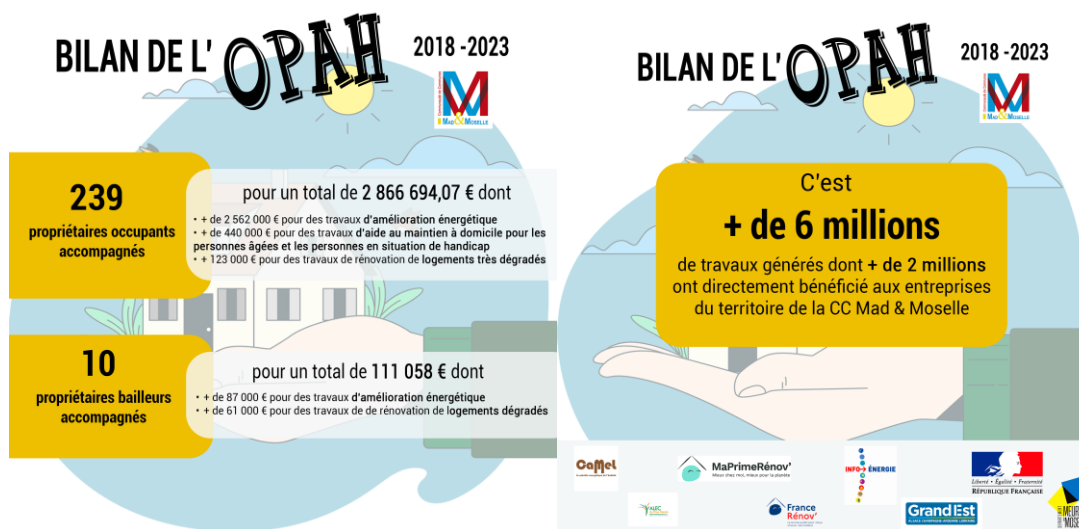
En 2018, la Communauté de Communes Mad & Moselle a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ce dispositif, contractualisé avec l'Etat puis avec le Conseil Départemental, permet d'accompagner techniquement et financièrement la rénovation des logements privés, qu'ils soient occupés par leurs propriétaires ou mis en location. Les travaux doivent porter sur la rénovation énergétique, l'adaptation à la perte d'autonomie ou la rénovation de logements dégradés ou très dégradés.

Le bilan de 5 ans d'OPAH 2018-2023 c'est :

- **Quasi 500 ménages accompagnés** dans le cadre des aides OPAH et des règlements intercommunaux : ENR (Énergies Renouvelables & et Autoréhabilitation) et PAPH (Personnes Agées et Personnes en situation d'handicap) ;
- Une **économie de 46 % d'énergie** en moyenne pour les logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique ;
- **3 millions d'euros de subventions accordées** dont **plus de 2 millions pour des travaux de rénovation énergétique** ;
- **+ de 6 millions de travaux générés** dont **+ de 2 millions ont directement bénéficié aux entreprises du territoire** de la CC Mad & Moselle.

Le bilan en quelques infographies :





- **Élaboration d'une étude d'évaluation de l'OPAH 2018-2023 pour préparer la mise en place de nouvelles aides à l'habitat**

En 2018, la Communauté de Communes Mad & Moselle a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Après 5 années d'opération, le dispositif a pris fin le 13 juin 2023. Afin d'évaluer les résultats de l'OPAH 2018-2023 et de mettre en perspective l'opportunité d'un nouveau programme pour les années à venir, la Communauté de Communes Mad & Moselle a lancé une nouvelle étude. L'intercommunalité est accompagnée par Villes Vivantes, un bureau d'études qui œuvre en faveur des villes et villages et de leurs habitants.

Lancée en août 2023, cette étude a pour objectif de s'appuyer sur les travaux menés dans le cadre de l'OPAH 2018-2023 et sur les résultats obtenus pour aboutir à la formulation, courant 2024, d'un nouveau programme et de nouvelles recommandations opérationnelles en faveur de l'amélioration et de la rénovation de l'habitat à Mad & Moselle.

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/conseils-et-accompagnement.html>

b. Guichet unique de l'habitat

Un "guichet unique de la rénovation énergétique" est mis en place au niveau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Val de Lorraine (PETR). Ce guichet téléphonique permet à l'ensemble des habitants du PETR, et donc les habitants de Mad & Moselle, de disposer d'un premier niveau d'information clair et précis pour l'ensemble des questions relatives à l'amélioration énergétique.

Ainsi, désormais pour toutes vos questions, pour des conseils ou un accompagnement technique et financier pour vos travaux, ayez le réflexe d'appeler le : 03.83.49.81.19 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Une interlocutrice dédiée vous apportera de nombreuses réponses à vos questions et vous aiguillera vers le bon interlocuteur qui vous rappellera.

Ayez le bon réflexe, appelez désormais "le guichet unique".

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/conseils-et-accompagnement.html>

Le guichet unique de l'habitat : 03 83 49 81 19

c. Cadastre solaire

Le PETR du Val de Lorraine et les communautés de communes des Bassins de Pompey et de Pont à Mousson, de Mad et Moselle et de Seille et Grand Couronné souhaitent encourager le développement des énergies renouvelables, et parmi elles, le solaire photovoltaïque.

L'objectif est de développer l'usage du photovoltaïque pour la production d'électricité par conversion de l'énergie solaire.

Pour vous y aider, nous avons engagé la réalisation d'un cadastre solaire commun aux quatre territoires.

Qu'est-ce qu'un cadastre ?

C'est un outil cartographique permettant de visualiser le potentiel solaire des toitures. Le potentiel solaire est l'ensoleillement reçu par une toiture, en tenant compte du contexte météorologique local et des effets d'ombrage (arbres, bâtiments...).

Un cadastre pour quoi faire ?

Pour estimer le potentiel de production d'énergie photovoltaïque ou thermique de vos toitures et rendre votre habitation, votre local, votre bâtiment plus autonome en énergie,

Pour vous aider (collectivités, particuliers ou associations de particuliers, professionnels) dans votre décision.

Testez gratuitement le potentiel de votre toiture :

Plus d'informations :

www.cc-madetmoselle.fr/index.php/om/le-cadastre-solaire

3.

Patrimoine et technique

a. Rénovation des terrains de tennis

La Communauté de Communes de Mad et Moselle poursuit son engagement envers le sport et la qualité de vie de ses habitants avec l'entretien et la rénovation des terrains de tennis. Après avoir investi 65 000 € dans la rénovation des courts de Thiaucourt, la CC poursuit maintenant son action sur d'autres terrains.

À la fin de cette année, le terrain de Novéant-sur-Moselle bénéficiera d'une modernisation du système d'éclairage, améliorant ainsi l'expérience des joueurs. Le premier trimestre 2024 verra le début des travaux de rénovation pour les terrains de Corny-sur-Moselle, Gorze et Mars-la-Tour, promettant des installations de qualité supérieure.

b. Rénovation de la maison communautaire

La Communauté de Communes Mad et Moselle poursuit le projet ambitieux de rénovation de la Maison Communautaire située au 2 bis rue Henri Poulet à Thiaucourt.

Ce projet, en partenariat avec la MATEC (Moselle Agence Technique), vise à améliorer l'efficacité énergétique et à restructurer ce bâtiment historique.

L'audit énergétique et l'étude de faisabilité sont en cours et menés en deux phases, afin d'identifier les améliorations nécessaires. La première phase est un diagnostic complet énergétique de la structure du bâtiment, alors que la deuxième phase se concentrera sur l'élaboration de solutions techniques pour la réduction de la consommation énergétique mais aussi l'autoproduction, notamment au travers de déploiements photovoltaïque en toiture mais également le réemploi des eaux de pluie pouvant être revalorisées dans des réseau du bâtiment pour un second usage.

La Communauté de Communes s'engage à garantir un projet respectueux de l'environnement tout en préservant le patrimoine architectural. Ce projet reflète non seulement un engagement envers la durabilité, mais aussi une volonté d'améliorer les installations et le confort des usagers.

4.

Urbanisme

a. Plan local d'urbanisme intercommunal

La Communauté de Communes de Mad & Moselle a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 28 mai 2019. Quand celui-ci sera finalisé et approuvé il réglera le droit du sol à la parcelle, et sera opposable aux autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire...) sur les 47 communes du territoire. Il exprimera le projet d'aménagement du territoire pour la prochaine décennie. Il est prévu que le PLUi soit approuvé début 2026.

De plus, des registres de concertation sont mis à votre disposition dans toutes les communes du territoire et au siège de la CCMM à Thiaucourt jusqu'à l'arrêt du projet de PLUi en Conseil Communautaire. Chaque habitant peut faire part, par cet intermédiaire, de ses observations et suggestions concernant sa vision de l'aménagement du territoire.

L'Agence d'Urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGURAM) accompagne la collectivité dans l'élaboration de ce document dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

L'agence technique départementale – Meurthe-et-Moselle Développement (MMD54) assiste Mad & Moselle dans sa maîtrise d'ouvrage.

Denis Blouet, maire de Corny-sur-Moselle et vice-président de la communauté de communes, pilote l'élaboration du PLUi, accompagnés d'une vingtaine d'élus du territoire qui constitueront la Fabrique (Comité de pilotage du PLUi) et de l'ensemble des élus municipaux participant à la démarche

2019-2021 : élaboration du diagnostic

Entre 2019 et 2021, 6 diagnostics thématiques ont été élaborés pour établir le « portrait » du territoire de Mad & Moselle et de ses habitants. Ces travaux d'élaboration du diagnostic du PLUi ont été élaborés avec les élus, les partenaires, mais également avec les habitants dans le cadre de la Tournée de Mad & Moselle. Des micros-trottoirs ont été organisés pour recueillir la parole des habitants sur le territoire, et surtout 5 balades paysagères ont été animées sur les 5 secteurs du territoire. Au total, ces balades ont permis de faire découvrir les travaux du PLUi et d'échanger sur le devenir du territoire avec plus de 140 personnes au total sur ces 5 matinées.

2021-2022 : élaboration du PADD

Le projet d'aménagement et de développement durable constitue la clé de voûte du PLUi. Décliné en 3 ambitions et 12 grandes orientations, le PADD exprime les choix d'aménagement pour la prochaine décennie de la CCM&M.

Arrêté en Conseil Communautaire le 15 décembre 2022, le PADD permettra de décliner les pièces réglementaires du PLUi : règlement écrit, règlement graphique et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

L'année 2023-2024 est consacrée à la phase réglementaire du PLUi. Elle a pour objectif de traduire les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Elle définit des zones délimitées dans un plan de zonage, précise les règles de constructibilité spécifiques à chaque secteur et encadre l'aménagement de sites identifiés.

En parallèle, d'autres démarches alimentent et s'articulent avec les travaux d'élaboration du PLUi :

- La finalisation de l'inventaire des « zones humides » mené par le Parc Naturel Régional de Lorraine sur l'ensemble du territoire

- La démarche de “sobriété foncière” : expérimentations d’aménagements durables menées par l’intercommunalité dans le cadre d’un appel à projet « **Objectif ZAN** » à destination des communes. L’intercommunalité est accompagnée par la CDC Biodiversité, l’AGURAM, MMD54, le PNR de Lorraine et les CAUE 54 et 57.
- La démarche de Périmètres délimités des Abords menée par la CCMM en lien avec la DRAC et les UDAP des deux départements : élaboration des PDA courant 2023-2024 par un bureau d’études recruté et financé par la DRAC.

Plus de renseignements :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/plui-qu-est-ce-que-c-est.html>

03 83 81 91 69 – Mégane Wollmann –

wollmann@cc-madetmoselle.fr

b. AMI ZAN

En 2022, la Communauté de Communes Mad & Moselle a été lauréate de l’Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) de l’Ademe sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Cette démarche s’inscrit dans le cadre du Projet de Territoire, résultat de nombreuses actions engagées à Mad & Moselle pour concourir au développement harmonieux et durable du territoire.

Pour répondre à cet « Objectif ZAN », l’intercommunalité est accompagnée par l’agence CDC Biodiversité, en tant qu’assistant à maîtrise d’ouvrage local (AMO), par l’Ademe, en tant qu’AMO nationale et par l’Agence d’Urbanisme d’Agglomérations de Moselle (AGURAM), l’agence technique départementale de Meurthe-et-Moselle (MMD54), le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) et les Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et d’Environnement (CAUE) de Meurthe-et-Moselle et de Moselle.

Dans le cadre de l’AMI ZAN, la Communauté de Communes Mad & Moselle a lancé un appel à projet au printemps 2023 pour identifier 5 communes « pilotes » avec lesquelles travailler sur des secteurs précis de potentiels à désimperméabiliser et à désartificialiser.

Les 5 collectivités lauréates sont : Vilcey-sur-Trey, Gorze, Villecey-sur-Mad, Corny-sur-Moselle et Pannes.

Plus d’informations à venir prochainement.

c. Dématérialisation des procédures d’urbanisme

Le transfert de la compétence « PLUi et document d’urbanisme tenant lieu » à la Communauté de Communes n’entraîne pas le transfert de la compétence relative aux délivrances des autorisations d’urbanisme (délivrance de certificat d’urbanisme, déclarations de projet, permis de construire...). Toutefois, le maire peut déléguer tout ou partie de l’exercice de l’instruction des demandes d’autorisations d’urbanisme à un service instructeur. L’intercommunalité Mad & Moselle a ainsi mutualisé ce service auprès du service d’inspecteur de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (CCBP).

Aujourd'hui, 44 des 47 communes du territoire sont adhérentes à cette plateforme d'instruction. Le service instructeur mutualisé à l'échelle de la CC du Bassin de Pompey instruit tout ou partie des demandes d'autorisations d'urbanisme des communes adhérentes. Certaines communes ont toutefois conservé l'instruction des CUa (informatifs), voire des demandes de Déclarations Préalables (DP).

Il est aujourd'hui possible de déposer vos demandes d'urbanisme de manière dématérialisée.

Les avantages du dépôt en ligne :

- Un service accessible 7j/7 – 24h/24, où que vous soyez dans une démarche simplifiée et sans frais
- Une démarche plus écologique, en supprimant les impressions en plusieurs exemplaires des dossiers
- Une meilleure qualité de service, par un circuit dématérialisé de bout en bout permettant d'être notifié par mail à chaque étape de l'instruction, du dépôt à la signature de la décision.

Vous pouvez accéder à la plateforme de dépôt en ligne des demandes d'autorisation en suivant le lien suivant : <https://www.geopermis.fr/>

Il suffit de vous connecter en créant votre compte à partir d'une adresse mail valide. Vous pourrez ensuite créer votre dossier et transmettre l'ensemble des documents nécessaires à votre demande.

5. Insertion

En matière de solidarité, la Communauté de Communes gère un "chantier d'insertion" par l'activité économique. Il s'agit d'un dispositif agréé par l'Etat qui vise à faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation à des personnes en situation difficile.

En proposant à la fois un contrat de travail et un accompagnement spécifique et individualisé pour lever les freins rendant difficile l'accès à l'emploi (santé, mobilité, qualification, logement...), le chantier d'insertion peut accueillir des demandeurs d'emploi de longue durée, des travailleurs handicapés, des bénéficiaires du RSA... Les recrutements se font toute l'année, la seule condition étant d'être éligible à ce type de contrat (à vérifier auprès de Pôle Emploi ou de la Mission Locale).

Nous recrutons ! dans le domaine des espaces verts, de la prévention des déchets

Plus de renseignements :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/chantier-d-insertion.html>

6. Gestion des déchets

La Communauté de Communes accompagne les habitants dans la gestion (collecte, facture) et la réduction de leurs déchets (prévention, compostage...).

Contactez le service prévention et gestion des déchets au 03 83 81 91 69 ou contactdechet@cc-madetmoselle.fr ou rendez-vous sur le site www.cc-madetmoselle.fr

a. Ordures ménagères : **nouveau**

Dans le cadre de la redevance incitative, seuls les bacs ordures ménagères fournis par la CCM&M et équipés d'une puce sont collectés.

Attention, à compter du 1er janvier 2024, la collecte des ordures ménagères sera réalisée tous les 15 jours.

Calendrier disponible sur le site internet de la CCM&M.

b. Tri

Le verre est exclusivement collecté en apport volontaire. Des bornes à verre sont installées dans chaque village.

Pour les autres emballages, la collecte de déchets recyclables se fait en porte à porte tous les 15 jours avec des sacs jaunes (calendrier disponible sur le site internet de la CCM&M). Depuis le 1^{er} janvier 2020, les consignes de tri sont étendues à l'ensemble des emballages en plastique : pots et barquettes, films et emballages souples. Voici quelques exemples des nouveaux déchets à mettre dans les sacs jaunes :



c. Accès aux déchèteries

Les habitants des communes d'Arnaville, Bayonville-sur-Mad, Beaumont, Bernécourt, Bouillonville, Chambley-Bussières, Charey, Dampvitoux, Dommartin-la-Chaussée, Essey-et-Maizerais, Euvezin, Fey-en-Haye, Flirey, Hagéville, Hamonville, Jaulny, Limey-Remenauville, Lironville, Mamey, Mandres-aux-quatre-Tours, Onville, Pannes, Puxieux, Rembercourt-sur-Mad, Saint-Baussant, Saint-Julien-les-Gorze,

Seicheprey, Sponville, Thiaucourt-Regnieville, Tronville, Vandelainville, Viéville-en-Haye, Villecey-sur-Mad, Waville, Xammes, Xonville ont accès aux déchèteries de Charey et Bernécourt.

Informations et horaires sur le site www.cc-madetmoselle.fr

Attention, accès uniquement sur réservation pour la déchèterie de Charey (www.cc-madetmoselle.fr - En page d'accueil)

Les habitants des communes d'Ancy-Dornot, Arry, Corny-sur-Moselle, Gorze, Jouy-aux-arches, Novéant-sur-Moselle et Rezonville-Vionville ont accès aux déchèteries de Augny, Ars sur Moselle, Metz Borny, Metz Magny, Metz Nord, Montigny les Metz et Vernéville.

Informations et horaires sur le site www.haganis.fr

Les habitants des communes d'Hannonville-Suzémont et de Mars-la-Tour ont accès à la déchèterie de Jarny. Informations et horaires sur le site www.sirtom.fr

Les habitants des communes de Prény et de Vilcey-sur-Trey ont accès à la déchèterie de Pont-à-Mousson. Informations et horaires sur le site www.bassin-pont-a-mousson.fr

Plus de renseignements :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/carte-des-decheteries-et-des-points-d-apport-volontaire.html>

contactdechets@cc-madetmoselle.fr ou rendez-vous sur le site www.cc-madetmoselle.fr

d. Factures : un extranet disponible

Un extranet est mis en place pour vous permettre de consulter le détail de vos factures, les levées enregistrées sur votre bac ordures ménagères, ainsi que les contenants actuellement en place dans votre foyer ou votre entreprise.

Pour y accéder : <https://cc-madetmoselle.webusager.fr/> ou en page d'accueil du site Internet

7.

Mobilité – des services pour faciliter les déplacements

Les services Tedi'Bus, Mobilité Solidaire et lignes régulières de transports sont destinés à pallier les problèmes de mobilité en milieu rural, notamment pour les jeunes et les personnes âgées. Ils permettent aux habitants de la Communauté de communes de rejoindre des bourgs centres ou villes offrant des services publics, de santé, des commerces, des centres de loisirs et des gares.

a. Tedi'bus

Tedi'bus est un service de transport collectif à la demande qui s'effectue uniquement sur réservation selon des circuits et horaires prédéfinis.

Les 47 communes de Mad & Moselle sont entièrement desservies par 7 lignes de transport permettant de rejoindre Pont à Mousson, Pagny sur Moselle, Jarny, Ars sur Moselle et Actisud.

Tarifs : aller simple 2 € - 1 aller / retour 3 € valable sur une journée (réservation préalable la veille avant 15h30 au 03.83.81.91.69.)

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/tedi-bus.html>

b. Mobilité solidaire

En partenariat avec l'association AFR57, une aide au déplacement solidaire pour les habitants et par les habitants de Mad et Moselle a été mise en place. Des conducteurs bénévoles sont sollicités en fonction de leurs disponibilités du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Tarifs au km selon revenus – Réservation 48h avant le déplacement auprès de l'AFR57 : 03.87.65.01.54.

L'AFR57 recherche des conducteurs bénévoles pour étoffer le réseau (défraiement au km).

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/mobilite-solidaire-1.html>

c. Un véhicule pour l'emploi : **nouveau**

Vous rencontrez des difficultés temporaires pour vous rendre sur votre lieu de travail/de stage/de formation ?

En partenariat avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, la Communauté de Communes propose un nouveau service de location des véhicules électriques sans permis (scooters et AMI).

Plus d'informations :

sur les conditions d'éligibilité et les modalités pratiques : 03 83 81 91 69

8.

Petite enfance

a. Relais petite enfance

Le Relais petite enfance Graine d'Eveil est animé par Mélanie Dalle, éducatrice jeunes enfants, assistée de Céline Drion, animatrice.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de conseils et d'écoute autour de l'accueil de l'enfant à domicile.

Service communautaire de proximité, gratuit pour les usagers, il est destiné aux parents, assistants maternels pour assurer un accueil de qualité et le bien-être de l'enfant.

Un local dédié à Novéant sur Moselle permet l'accueil du public ; des rencontres individuelles sont également proposées à la CC à Thiaucourt.

Plus d'informations: <https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/accueil-1.html>

Contact : – 03 87 63 66 25 – relaispetiteenfance@cc-madetmoselle.fr

b. Centre Multi accueil « ô comme trois pommes » - Bayonville sur Mad

Agréé par la Protection Maternelle Infantile (Conseil Départemental), le CMA accueille, depuis janvier 2010, vingt-cinq enfants, âgés de 10 semaines à 6 ans.

Il offre aux parents une grande souplesse, qui permet de proposer une solution adaptée aux besoins de chacun : accueil à l'heure, à la journée, à la demi-journée, régulièrement ou occasionnellement, entre 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi (exceptés 4 semaines de fermeture annuelle et les jours fériés).

Le CMA est situé au 1 rue BIARD à Bayonville/Mad.

Des travaux d'agrandissement et pour l'amélioration du confort des enfants et des agents sont en cours.

Les familles de Mad et Moselle qui, du fait, notamment, de leur lieu de résidence, n'auraient pas accès au CMA intercommunal "O Comme 3 Pommes" peuvent bénéficier d'une autre offre :

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/accueil-collectif.html>

c. Centre multi accueil – Manonville

Grâce à une convention de partenariat entre la CCMM et la CC des terres toulouses gestionnaire de la structure multi-accueil située à Manonville, 6 places sont réservées aux habitants du territoire.

L'accueil est assuré de 7h15 à 18h45, du lundi au vendredi.

Inscription et renseignements : 03 83 49 01 33 ou par mail : lacledeschamps@terrestouloises.com

d. Centre multi accueil Pirouette– Vigneulles les Hattonchâtel

Grâce à une convention de partenariat entre la CCMM et la Communauté de Communes des Côtes de Meuse - Woëvre, gestionnaire de la structure multi-accueil, des places sont réservées aux habitants du territoire.

L'accueil est assuré de 7h45 à 18h, du lundi au vendredi.

*Inscription et renseignements : 03 29 90 95 89 ou par mail :
cma.pirouette55@gmail.com*

9.

Enfance – Jeunesse

La Communauté de Communes s'est engagée, ces dernières années, dans le développement de nombreux services permettant aux familles du territoire de bénéficier d'une offre d'accueil de qualité, en dehors du temps scolaires.

a. Accueil périscolaire

La CCMM s'est engagée à proposer un service d'accueil pour l'ensemble des familles du territoire du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et à développer de nouveaux services et notamment la généralisation de l'accueil dès 3 ans.

Depuis septembre 2022, les familles peuvent s'inscrire directement en utilisant « l'espace famille » : <https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11695919#connexion&091936>

Depuis le 1er septembre 2021, dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté, la CCMM a mis en place les repas à 1 € au profit des foyers les plus modestes.

Depuis le 1er novembre 2023, la CC a également repris en régie le service périscolaire de Jouy aux Arches.

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/accueil-collectif-de-mineurs.html>

Sandrine Mansion - tél : 03 83 81 91 69- mansion@cc-madetmoselle.fr

b. Accueil collectif de mineurs (ACM)

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est le terme qui désigne désormais les centres de loisirs ou de vacances.

L'organisation d'un ACM est soumise à "déclaration" (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, PMI pour l'accueil d'enfants de moins de 6 ans) et doit respecter la réglementation en vigueur.

Tout ACM s'organise autour d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique mis en œuvre par le directeur diplômé et l'équipe d'animation. Ces projets et l'organisation de l'accueil (âge des enfants accueillis, horaires, tarifs...) sont propres à chaque organisateur, et doivent s'inscrire dans le cadre réglementaire.

Des aides financières sont possibles, notamment de la CAF.

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/accueil-collectif-de-mineurs.html>

Sandrine Mansion - tél : 03 83 81 91 69-

contactenfance@cc-madetmoselle.fr

10.

**Economie, développement touristique,
agriculture**

a. Espace de travail partagé (coworking) – Les locaux

Freelances, entrepreneurs indépendants, porteurs de projets, ou salariés en télétravail : venez travailler en toute sérénité et convivialité dans un espace partagé !

Venez dans nos locaux avec votre ordinateur portable et votre tasse préférée, nous vous fournirons une place pour vous installer, une connexion WIFI, un micro-onde pour vos repas de midi et du thé ou café !

Durant la durée des travaux à l'ancienne gare d'Ancy-Dornot, l'Espace de coworking est installé au 20 Grand rue à Dornot (Mairie).

Accueil et inscriptions des nouveaux usagers : se présenter à l'accueil 20 grand rue à Dornot – Obligation de signer le règlement intérieur et la convention d'occupation avant toute fréquentation du lieu.

16 places de travail proposées à des tarifs attractifs.

Des tarifs réduits appelés « Tremplin » pour les personnes en cours de création d'entreprises, suivies et accompagnées par des structures dédiées (ALACA, ALEXIS, CAREP, CCI, CMA ...)

Les travaux de rénovation du bâtiment de l'ancienne gare d'Ancy-Dornot, en lien avec l'espace France Services sont en cours de réalisation. Le nouvel espace permettra d'accueillir jusqu'à 16 places de coworking et 2 bureaux individuels.

Plus d'informations : <https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/espace-de-coworking.html>

Contact : leslocaux.coworking@cc-madetmoselle.fr

Gautier SARGENTINI : 03 83 81 91 69

b. Aides aux entreprises

Les dispositifs d'aides directes aux entreprises par Mad & Moselle

La CC Mad & Moselle subventionne les entreprises : un coup de pouce financier pour soutenir les entreprises de notre territoire ! Vous êtes un artisan ou un commerçant et vous apportez un service direct aux habitants du territoire ? Vous avez un projet d'amélioration de votre local commercial ou d'amélioration / renouvellement de votre équipement professionnel ? Vous souhaitez développer votre activité, et notamment de façon ambulante ?

(Les artisans du BTP et les professions libérales ne sont pas éligibles)

Des aides directes existent et la CC Mad & Moselle peut vous accompagner financièrement dans votre projet !

Le dispositif d'aide à la création et au développement d'entreprises peut vous apporter jusqu'à 3 750 € de subventions, auxquels peuvent se cumuler des bonus supplémentaires en cas de création d'emploi, d'implantation sur une zone d'activité économique intercommunale de démarche Développement Durable de votre entreprise (utilisation d'éco-matériaux issus du monde végétal, animal ou du recyclage, véhicules électriques ou hybrides, systèmes de chauffage utilisant les

énergies renouvelables, panneaux photovoltaïques ou solaires...) ou de maintien et développement d'une activité ambulante (en complément d'une activité sédentaire).

De façon complémentaire aux aides à la création et au développement de votre entreprise, vous pouvez solliciter : **Une aide au développement numérique**

Si vous souhaitez améliorer, maintenir et/ou développer votre entreprise artisanale et commerciale via le numérique et la communication digitale : vous êtes concerné par ce dispositif

La CC Mad & Moselle peut vous allouer une subvention allant jusqu'à 900 € pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement listées ci-dessous :

- Engager des dépenses de publicité digitale, de référencement, de géolocalisation, d'achat de mots clés, de réservation de noms de domaines et d'hébergement de site internet
- Créer et développer votre propre site internet
- Participer à des sites de ventes en ligne (abonnements à des places de marchés virtuelles, outils de click and collect, outils de réservation en ligne, ...)

Equiper, pour la première fois, de matériels informatiques ou de logiciels (hors renouvellement) ou de tout type d'équipement de solution digitale de gestion (logiciel caisse et facturation)

Enfin, la CCMM s'est nouvellement dotée d'une aide à l'investissement sur l'immobilier d'entreprise afin d'accompagner les entreprises de son territoire dans leurs créations, extensions et rénovations de bâtiments d'activité.

Plus de renseignements :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/nos-partenaires.html>

03 83 81 91 69 – Fabien ALLAIT – allait@cc-madetmoselle.fr

c. Zone de revitalisation rurale

Les communes Meurthe-et-mosellanes de notre territoire sont encore classées en Zone de Revitalisation Rurale. Le zonage ZZR devait prendre fin le 31 décembre 2023 mais que le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda rural et le projet de loi de finances 2021, à le prolonger jusqu'au 31 juillet 2024. Passée cette date un nouveau dispositif, encore plus ambitieux, nommé France Revitalisation Ruralité verra le jour. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

Des exonérations fiscales et sociales sont possibles pour les entreprises qui se créent ou s'implantent sur ces communes, sous certaines conditions. Rendez-vous sur le site internet de la CC M&M pour plus de renseignements et pour obtenir les contacts nécessaires à vos démarches et renseignements complémentaires.

<http://www.cc-madetmoselle.fr/index.php/economie/aide-aux-entreprises>

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/subventions-zrr-afr-etc.html>

03 83 81 91 69 – Fabien Allait - allait@cc-madetmoselle.fr

d. Foncier et immobilier d'entreprises

La Communauté de Communes Mad & Moselle vous propose plusieurs solutions pour vous installer sur notre territoire :

- Zone d'activités Les Vignes : à proximité de Pont à Mousson, de l'aéroport de Lorraine et de la gare TGV, des parcelles libres à la construction et viabilisées sont encore disponibles. De 2 200 à 5 500m², ces terrains sont vendus à des tarifs très attractifs et sont éligibles aux avantages fiscaux de la ZRR.
- Future zone artisanale de Novéant :
La CC Mad & Moselle travaille à l'aménagement d'une zone économique sur l'ancienne friche ferroviaire de Novéant. Courant 2024, des terrains seront proposés viabilisés et libre à la construction.
- Selon les nécessités d'implantation de votre activité, le CC Mad & Moselle peut vous aider dans la recherche d'un local ou d'un terrain, ainsi que dans la recherche de financements pour le développement de votre activité.

Plus de renseignements :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/zones-economiques.html>

03 83 81 91 69 – Fabien Allait - allait@cc-madetmoselle.fr

11.

Service à la population et culture

a. Soutien aux associations

Soutien à la communication, prêt de matériel, prêt de véhicules, ... La Communauté de communes propose un panel d'actions pour soutenir les projets associatifs.

Plus d'informations:

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/nos-aides-aux-associations.html>

03 83 81 91 69

b. Bourses au permis de conduire

Tout jeune résidant sur le territoire, accompagné par une Mission Locale et ayant des difficultés à financer son permis, pourra se voir octroyer une bourse de 400 ou 900 € (sous conditions).

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/aides-a-la-mobilite.html>

03 83 81 91 69 – Gautier Sargentini

c. Ecole des arts

Afin de favoriser l'accès à l'enseignement musical, la CCMM conventionne avec l'Ecole des Arts, située à Corny. En apportant un soutien financier à l'association, la Communauté de communes participe à la prise en charge d'une partie du coût des cours de chaque élève résidant sur le territoire.

Ecole des Arts Mad & Moselle - Espace Ethis - Rue Saint Martin - 57680 CORNY SUR MOSELLE

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/enseignement-musical.html>

*Renseignements et inscriptions durant l'année - 06 21 82 20 57 -
ecolevdmsecretariat@gmail.com*

d. Lecture publique

La médiathèque intercommunale de Thiaucourt

- Elle est animée par une équipe de bénévoles, en lien avec Fanny Huot, salariée de la Communauté de communes.
- Prêt d'ouvrages, consultation sur place

La bibliothèque intercommunale de Mars la Tour – contact : 06 84 82 78 97

- Elle est animée les bénévoles de l'association « Culture et loisirs ».
- Prêt d'ouvrages, consultation sur place, prêt de jeux

Un catalogue en ligne : réservez en 1 clic ! : <https://thiaucourt-pom.c3rb.org/>

Un catalogue en ligne est désormais disponible ; il offre la possibilité à tous de consulter et réserver les ouvrages de 4 bibliothèques partenaires : Arnaville, Bayonville/Mad, Mars la Tour et Thiaucourt. Vous avez donc accès, via ce portail, à l'ensemble des collections de ces 4 sites.

Bien plus encore, grâce au nouveau service de navette, vous pouvez réserver un ouvrage d'une autre bibliothèque. Celui-ci sera livré dans votre bibliothèque de proximité, où vous pourrez le récupérer et l'y déposer une fois que vous l'aurez lu.

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/culture.html>

e. Bibliothèque numérique

Adhérez à l'une des bibliothèques partenaires : Arnaville, Bayonville-sur-Mad, Corny-sur-Moselle, Mars la Tour, Novéant-sur Moselle, Thiaucourt-Regniéville

Vous avez désormais accès, au delà des ouvrages proposés par les bénévoles qui vous accueillent et conseillent à proximité de chez vous, à un large choix de supports numériques : livres, magazines, journaux, formation, films, musique. Renseignez-vous auprès de votre bibliothèque.

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/culture-et-lecture-2-0.html>

f. Maintien de l'offre de soin

La CCMM a construit un pôle Multiservices à Mars la Tour, au sein duquel se trouve une maison médicale. Les locaux sont actuellement occupés par un médecin, un dentiste et des infirmiers.

Par ailleurs, afin de favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire, ou la modernisation des cabinets existants, la CCMM a mis en place un règlement d'aide financière.

Plus d'informations :

<https://www.cc-madetmoselle.fr/fr/sante.html>
